

REGLEMENTATION DE LA PÊCHE

Sont autorisés à pêcher sur le lac de BANNAC :

- les titulaires du permis de pêche revêtu du timbre piscicole complet, jeunes, vacances ou journalier, valable pour l'année en cours ou d'une carte d'exonérée de la taxe piscicole,
- les uns et les autres doivent être obligatoirement munis de la carte spécifique au "Lac de BANNAC" délivrée comme suit :
- **visiteurs :** carte journalière : 5€
- **les habitants des communes de LARAMIERE, de MARTIEL et les titulaires du permis de pêche délivré par l'AAPPMA " La Truite Villefrancoise " et l'AAPPMA de CAJARC :**
carte journalière : 2,50 €
carte saisonnière : 30 €

En outre, la **gratuité** des cartes spécifiques au **Lac de BANNAC :**

- pour les pêcheurs âgés de moins de 18 ans,
- pour les campeurs installés sur le camping de BANNAC.

Les cartes sont en vente :

- au Bar-Restaurant de Bannac,
- à MARTIEL au bureau de tabac-alimentation,
- à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE chez les marchands d'articles de pêche,
- à LIMOGNE EN QUERCY à la quincaillerie BRUGIER,
- à CAJARC au BAR TABAC PMU ou chez AUVRAY.
- à CENEVIÈRE à l'épicerie.

Recommandations générales

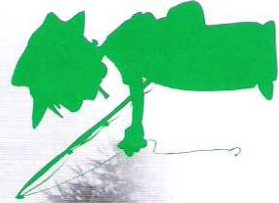
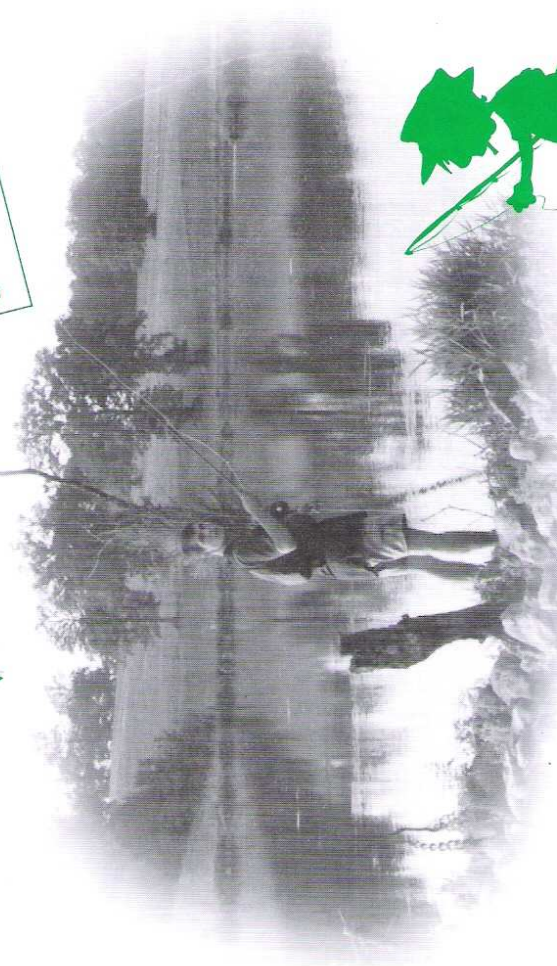
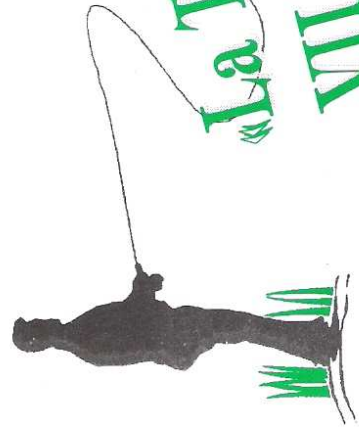
Amis pêcheurs, pour le confort de tous, laissez les berges propres et ne jetez rien à l'eau. Etre respectueux et courtois avec les autres usagers est garant du bien être de chacun. Si vous avez quelques préoccupations que ce soit, n'hésitez pas à nous en faire part.

Patrick COSTES,
Président de l'A.A.P.P.M.A. " La Truite Villefrancoise "
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
" La Truite Villefrancoise "

Association Agréée pour la **P**êche et la **P**rotection du **M**ilieu **A**quatique

«La TRUITE VILLEFRANCHOISE»

Saison 2007



LAC DU MOULIN de BANNAC

*Des animations sont organisées.
Initiation à différentes techniques de pêche (fouet, coup, ...)
Stage de Pêche, accueil de groupes (jeunes et adultes) ,....*

Pour tout renseignement :
AAPPMA " La Truite Villefrancoise "